



# East Angus

Ma ville, ma vie

## VILLE DE EAST ANGUS

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 5 décembre 2022 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.2 2° du règlement de construction qui stipule qu'il est obligatoire d'installer une porte d'entrée localisée sur la façade. La demande consiste donc à accepter un mur en façade sans porte.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-35 et comprend le lot numéro 5 536 421 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 81-95, rue Haute-Rive à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce quinzième jour de novembre 2022.

BRUNO POULIN, CPA CMA  
Secrétaire-trésorier